



The Economic Commission for Africa

Atelier sur le cadre légal pour le commerce électronique et un cadre légal harmonisé sur les TIC en Afrique de l'Ouest

19-20 Décembre 2006, Ouagadougou (Burkina Faso)

Discours de bienvenue de M. Halidou Ouedraogo,

Directeur, Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest

- Excellence Monsieur le Ministre Joachin Tankoano, Ministre des Postes et des Technologie de l'Information et de la Communication du Burkina Faso,
- Messieurs et Mesdames les Ministres du Gouvernement du Faso,
- Monsieur le Représentant de la CEDEAO,
- Monsieur le Représentant de l'UEMOA,
- Mesdames et Messieurs les délégués et experts des Etats membres, du Secteur privé, de la recherche, des médias et de la société civile,
- Messieurs les Représentants des organisations régionales et internationales,

- Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un privilège de prendre la parole au nom du Secrétaire Exécutif de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, à l'occasion de cette cérémonie officielle d'ouverture de l'atelier CEA/CEDEAO/UEMOA sur « **Le cadre légal pour le commerce électronique et le cadre légal harmonisé sur les TIC en Afrique de l'Ouest** ». Je souhaiterai tout d'abord vous remercier d'avoir accepté notre invitation et d'être venus si nombreux et nombreuses pour échanger et prendre les actions appropriées.

L'objectif de cet atelier, organisé avec le soutien financier du Gouvernement de la Finlande, est de discuter les résultats de l'étude, sur le cadre légal pour le commerce électronique (e-commerce) et de tracer la voie pour la formulation d'un cadre légal harmonisé pour les TIC dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

Les principales motivations qui nous ont guidés – la CEA, la CEDEAO et l'UEMOA à organiser cette rencontre, qui est le premier dans son genre en Afrique de l'Ouest sont les suivantes :

La CEDEAO et la CEA ont signé un Mémorandum d'Entente sur des domaines de collaboration entre les deux organisations en février 2004. L'un des domaines de collaboration identifié est la préparation du Plan Stratégique à Moyen Terme pour la CEDEAO pour l'édification de la Société de l'Information dans la sous-région avec une référence particulière à la Libéralisation et La Facilitation Commerciale Intra sous-régionale, y compris le commerce électronique. C'est dans cette optique qu'il avait été demandé à la CEA, par la voie de son bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest (SRO-WA) que je dirige de coopérer avec la CEDEAO et l'UEMOA pour développer un cadre légal harmonisé sur le commerce électronique au niveau sous-régional. Dans la même optique, l'adoption d'un tel cadre légal constituera aussi une partie des efforts de la région pour mettre en œuvre le Plan d'Action adopté par le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) et le Plan d'Action Régional Africain sur l'Economie du Savoir (PARAES). En réponse à la demande de la CEDEAO, un consultant de la CEA a finalisé une étude sur l'élaboration d'un cadre légal pour commerce électronique pour la sous-région.

Par ailleurs, suite aux discussions entre la CEA, la BECEAO et l'UEMOA en avril et juin 2006, et aux consultations avec la CEDEAO, il a été convenu que la CEA aiderait toute la sous-région ouest-africaine à développer un cadre légal harmonisé sur les TIC pour soutenir les échanges

intra sous-régionaux. Les domaines spécifiques exacts devant être couverts par ce cadre légal devront être déterminés par le présent atelier.

Mesdames et Messieurs,

Au moment où nous célébrons les 10 ans de l'Initiative « Société de l'Information en Afrique » (AISI) qui a appuyé la plupart des pays africains à élaborer leurs politiques et plans NICI, la CEA vise également à relever le défi de la mise en place d'un environnement favorable dans les différentes sous-régions pour promouvoir les échanges grâce à l'utilisation des TIC.

Pour ce faire, la CEA a notamment engagé un consultant pour mener une étude sur l'état du commerce électronique dans les pays ouest africains. Il a analysé la législation, proposé un cadre légal pour le commerce électronique et fournit une analyse documentée sur les différentes options pour développer un cadre légal harmonisé pour le commerce électronique.

En même temps, un autre consultant est entrain de mener une étude en vue de proposer un cadre légal harmonisé dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. L'étude aidera la CEDEAO et l'UEMOA en proposant une législation harmonisée des TIC et un cadre institutionnel pour avancer les objectifs de la Société de l'Information dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, tel que recommandé par le SMSI. Un cadre harmonisé sur les TIC créera un

environnement sécurisé favorable à des échanges en ligne multiformes en simplifiant les procédés et les procédures, tout en attirant des investissements étrangers directs dans la sous-région. Elle va aussi aider les Etats membres qui n'ont pas encore développé un tel cadre à le faire.

Le rythme incroyable avec lequel l'innovation technologique basée sur l'Internet et les technologies dérivées est en train de révolutionner les transactions, constitue l'une des merveilles de l'économie mondiale moderne. Malheureusement, l'Afrique est à la traîne derrière la plus part des économies du monde, dans l'exploitation de ce potentiel et est maintenant en position de rattrapage. Les États de l'Afrique de l'Ouest comme d'autres pays cherchent à exploiter le potentiel de développement des TIC de manière générale et du commerce électronique en particulier.

Vous aurez à examiner le rapport sur le commerce électronique qui donne des recommandations substantielles sur les priorités politiques et réglementaires pour le développement du commerce électronique en Afrique de l'Ouest, et définit le processus de nouvelles étapes et une ébauche de plan de travail pour formuler un véritable cadre du commerce électronique pour la région. Vous prendrez connaissance aussi de ce qui se fait dans d'autres sous-régions comme l'Afrique du Nord.

Enfin, vous vous pencherez aussi sur les Termes de référence et les résultats préliminaires de l'étude pour un cadre légal harmonisé sur les TIC dans la sous-région, supporté par le Canada. La mise en œuvre concrète de ces TDRs devrait produire des Actes, des Décisions et des Directives sur la Société de l'Information dans les pays de la CEDEAO et de l'UEMOA. Basé sur l'analyse de la situation dans la sous-région, l'étude proposera un cadre légal harmonisé qui sera discuté, affiné et adopté par les pays de l'Afrique de l'Ouest dans des ateliers qui seront organisés dans un futur proche.

Mesdames et Messieurs,

Nous ne saurons terminer sans au préalable souligner le rôle exemplaire de la coopération entre la CEA et le Gouvernement du Faso, en particulier dans le domaine des TIC. En effet, le Burkina a été un des premiers pays africains à avoir développé et adopté un Plan NICI, au lendemain du FDA '99 ; depuis lors, le pays avance vers l'entrée dans la Société de l'Information. Dans cette optique, la CEA, le Centre canadien des Cyber politiques (CEPRC) et IICD de la Hollande travaillent ensemble sur un programme qui servira à operationaliser la cyber stratégie du Burkina Faso à partir de janvier 2007.

Je souhaite plein succès aux travaux de l'atelier sur «**Le cadre légal pour le commerce électronique et un cadre légal harmonisé sur les TIC en Afrique de l'Ouest**».

Je vous remercie de votre aimable attention.